

N° CP 82/42-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**CONCESSIONS DE LOGEMENTS DANS LES COLLEGES :
FORTSCHWIHR, Charles PEGUY à WITTELSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°86-428 du 14 mars 1986 relatif aux concessions de logement accordées aux personnels de l'Etat dans les établissements publics locaux d'enseignement,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

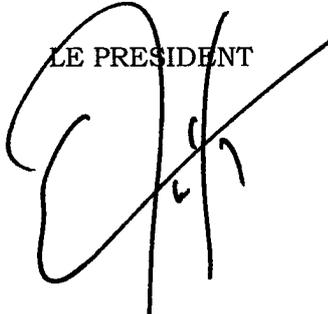
Autorise le Président du Conseil Général à signer les conventions d'occupation précaire de logements dans les collèges :

- de FORTSCHWIHR au bénéfice de Monsieur Fabien BOETSCH,
- Charles PEGUY à WITTELSHEIM au bénéfice de Monsieur Patrick QUARTERONI,

conformément aux indications du rapport.



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions